

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



22 octobre 2021

SESSION ORDINAIRE 2021-2022

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2021
ET DE BUDGET INITIAL 2022
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Dépenses – Ajustement 2021	3
3. Dépenses – Budget initial 2022.....	4
4. Recettes	5

1. Introduction

En ses réunions des 24 septembre et 22 octobre 2021, le Bureau a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2021 et de budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois.

Il appartient désormais à la commission spéciale du Budget et du Compte de les examiner et à l'Assemblée de les adopter.

2. Dépenses – Ajustement 2021

2.1. Observations générales

Globalement, les dépenses ordinaires sont revues à la baisse malgré une inflation élevée. Cela est dû principalement à la crise du Coronavirus et ses conséquences sur l'organisation des activités par le Parlement, d'une part, et par le report de l'installation du médiateur bruxellois, d'autre part.

De manière générale, tant le Bureau que le Greffe veillent à une utilisation modérée des moyens mis à disposition faisant leur principe qui veut que le budget est une autorisation, et non une obligation de dépenses.

L'ajustement permet donc d'adapter les rubriques en fonction des besoins réels constatés.

Les dépenses ordinaires peuvent être ramenées de 4.787.250,00 € à 4.506.850,00 € à l'ajustement, soit une diminution de 280.400,00 €.

2.2. Examen des rubriques

A. Personnel

L'ajustement a été fait sur base de la situation au 1^{er} septembre 2021 en intégrant les données transmises par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il a donc été tenu compte, notamment, de :

- la situation réelle du cabinet actuel de la Présidente;
- deux mois d'avance sur l'indexation prévue dans le budget initial;
- l'équipe d'huissiers non complète jusqu'au 13 septembre 2021 (Coronavirus);

- le non-engagement d'un attaché prévu au budget initial.

B. Abonnement-livres

Statu quo.

C. Bâtiment

Diminution en fonction des dépenses constatées, malgré l'impact élevé de l'inflation.

D. Mobilier, équipements, matériel

Une augmentation de 35.000,00 € est prévue au budget informatique. En effet, il faut remplacer plusieurs commutateurs réseau (5) et deux serveurs qui deviennent obsolètes. Ces derniers datent de notre installation dans le bâtiment en 2013, voire même d'avant. Une panne éventuelle de l'un de ces composants mettrait en péril le bon fonctionnement du Greffe.

E. Fournitures, frais d'administration

Diminution de la rubrique « *documents parlementaires (E2)* » en raison du coût moindre obtenu grâce au nouveau marché public imprimerie.

F. Transports

Statu quo.

G. Relations publiques et internationales

Diminution due aux conséquences du Coronavirus :

- la réception du 27 septembre n'a pas eu lieu (G1);
- vu l'absence de déplacement du Bureau en 2021, le montant pour les Relations internationales (G3) a été revu à la baisse.

Afin d'améliorer la visibilité du Parlement francophone bruxellois et de développer l'aspect communication, une augmentation de 5.000,00 € est proposée dans la sous-rubrique « *Communication (G4)* ».

H. Initiatives culturelles et sociales

Pour la sous-rubrique H1 (prix/soutien), le service des Relations publiques propose d'arrêter le régime des subventions d'un projet non récurrent actuellement en vigueur, peu connu et pas assez représentatif des différentes compétences de l'institution.

Le service souhaite se focaliser sur les Prix déjà décernés par le Parlement en augmentant certains montants et en proposant de nouveaux prix ou soutiens dans un avenir proche. En conséquence, le budget de cette sous-rubrique diminue de 15.000,00 €.

La diminution dans la sous-rubrique H2 est due aux conséquences du Coronavirus.

I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions.

Pas de commentaire.

Diminution due aux conséquences du Coronavirus (I1).

Il est proposé de ne plus prévoir de montant à la rubrique « Service aux membres » (I5). Il faut bien considérer qu'elle ne correspond pas à ce que l'on attend d'une institution parlementaire.

Il est proposé d'augmenter le budget de la sous-rubrique « *Commissions délibératives (I8)* » de 20.000,00 € afin de prévoir une marge de sécurité suite à la tenue de la première commission délibératives du Parlement francophone bruxellois courant octobre 2021.

3. Dépenses – Budget 2022

3.1. Observations générales

Différents éléments influencent le budget 2022.

Malgré une inflation élevée, le budget initial 2022 est légèrement moindre que le budget initial 2021 dans la mesure où la dotation accordée pour le médiateur bruxellois peut être fixée de manière plus réaliste en fonction des prévisions du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Compte tenu de cela, la dotation pour l'exercice 2022 peut être fixée à 4.650.000,00 €. Le surplus des dépenses sera prélevé sur les fonds propres du Parlement. Le Gouvernement en a été informé.

3.2. Examen des rubriques

A. Personnel

Le budget initial 2022 tient compte de :

- l'indexation des salaires prise en compte sur une année complète;
- le recrutement de deux attachés au service législatif;
- le cabinet de la Présidence avec son cadre complet pour l'année entière;
- le recrutement (comme déjà prévu en 2021 mais non mis en œuvre à ce jour) éventuel d'un agent contractuel pour accompagner, notamment, le processus des commissions délibératives.

B. Abonnement-livres

Pas de commentaire.

C. Bâtiment

Adaptation à la réalité et à l'index du loyer. Il a été tenu compte de l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité.

Cependant, la rubrique est globalement à la baisse dans la mesure où il n'y aura qu'un seul nettoyage de la résille en raison du chantier du Relais postal.

D. Mobilier, équipements, matériel

Pas de commentaire.

E. Fournitures, frais d'administration

Cfr. ajustement 2021.

F. Transports

Pas de commentaire.

G. Relations publiques et internationales

Une augmentation de la sous-rubrique « *Protocole (G1)* » est prévue afin de pouvoir faire face à l'augmentation des tarifs dans le secteur de l'Horeca (indexation et crise sanitaire), la reprise des réceptions et visites protocolaires.

En ce qui concerne les Relations internationales (G3), le montant est identique à celui de l'initial 2021 et devra permettre, entre autres, le déplacement du Bureau en mai 2022 à Auschwitz pour le projet Train des 1000, reporté suite à la crise sanitaire.

Pour la sous-rubrique G4, il est renvoyé aux commentaires de l'ajustement 2021.

H. Initiatives culturelles et sociales

En « *initiatives culturelles et sociales (H2)* », une augmentation de 10.000,00 € est prévue afin de renforcer les moyens prévus pour les activités récurrentes proposées par le Parlement francophone bruxellois et d'accroître le programme des Journées citoyennes.

I. Fonctionnement du PFB et commissions

Prise en compte de l'indexation dans le calcul des indemnités spéciales accordées aux membres du Bureau élargi et dans le coût du service du compte rendu (I2, I3).

T. Soutien aux initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires

Cette nouvelle rubrique vise à permettre le développement d'actions permettant de toucher des pu-

blics plus éloignés des processus de délibérations citoyennes, de rendre la compréhension des budgets plus accessible et, le cas échéant, de permettre, en collaboration avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, une traduction en langage des signes des séances plénières.

4. Recettes

Les recettes du Parlement sont essentiellement issues de la dotation :

– Ajustement 2021

Le Gouvernement a versé dans un premier temps, en janvier 2021, un montant de 4.600.000,00 €. Au vu de la situation, la dotation prévue peut être ramenée à ce montant.

– Budget 2022

En fonction des éléments repris dans la présente note, les tableaux budgétaires et l'accord avec le Gouvernement, la dotation est fixée à 4.650.000,00 €. Le solde sera financé sur les fonds propres du Parlement.

Le déficit éventuel sera prélevé automatiquement sur la trésorerie du Parlement, ce qui dans la pratique est déjà la situation actuelle.

**AJUSTEMENT 2021
BUDGET 2022**

Ventilation des rubriques

I. DÉPENSES

1. Ordinaires

Rubrique		Compte 2019	Ajustement 2020	Budget 2021	Ajustement 2021	Budget 2022
A	Personnel	2.490.099,14	2.498.500,00	2.708.000,00	2.634.000,00	2.744.000,00
A1	Traitements, indemnités	2.090.554,96	1.990.000,00	2.135.000,00	2.100.000,00	2.250.000,00
A2	Calcul	10.993,94	13.000,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00
A3	Non-permanents	55.497,40	140.000,00	170.000,00	155.000,00	100.000,00
A4	Réserve	2.839,40	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
A5	Formation	1.395,00	5.000,00	7.500,00	7.500,00	7.500,00
A6	Intervention achat ordinateur	2.618,49	0,00	0,00	0,00	0,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	265.081,47	280.000,00	310.000,00	290.000,00	300.000,00
A9	Assurances	48.618,48	53.000,00	54.000,00	50.000,00	55.000,00
B	Abonnements, livres	5.340,27	12.400,00	13.000,00	13.000,00	14.000,00
B1	Codes, livres	470,62	1.000,00	2.000,00	2.000,00	2.000,00
B2	Abonnements, journaux	4.869,65	11.400,00	11.000,00	11.000,00	12.000,00
C	Bâtiments	448.741,40	504.500,00	525.500,00	509.500,00	515.500,00
C1	Loyers, charges	373.357,58	385.000,00	395.000,00	398.000,00	400.000,00
C2	Taxes, assurances	3.866,49	45.000,00	45.000,00	45.000,00	45.000,00
C3	Abonnements	187,17	500,00	500,00	500,00	500,00
C4	Nettoyage	61.340,40	64.000,00	70.000,00	56.000,00	60.000,00
C5	Rafraîchissement, maintenance	9.989,76	10.000,00	15.000,00	10.000,00	10.000,00
C6	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D	Mobilier, équipement, matériel	114.518,59	94.000,00	88.500,00	116.500,00	81.000,00
D1	Entretien, location	11.919,65	13.000,00	15.000,00	13.000,00	15.000,00
D2	Aménagements complémentaires	12.458,33	15.000,00	17.500,00	17.500,00	20.000,00
D3	Assurances	613,37	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique	51.564,69	25.000,00	25.000,00	60.000,00	25.000,00
D5	Internet – développements	37.962,55	40.000,00	30.000,00	25.000,00	20.000,00
E	Fournitures, frais d'administration	98.257,97	90.000,00	94.000,00	70.000,00	70.000,00
E1	Fournitures et imprimés	7.168,79	10.000,00	14.000,00	10.000,00	10.000,00
E2	Documents parlementaires	73.838,20	70.000,00	70.000,00	50.000,00	50.000,00
E3	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E4	Téléphonie et poste	17.250,98	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
F	Transports	11.230,35	13.000,00	13.000,00	13.000,00	12.500,00
F1	Leasing, entretien et fonctionnement	10.921,69	12.000,00	8.000,00	8.000,00	4.500,00
F2	Déplacements divers	308,66	1.000,00	5.000,00	5.000,00	8.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G	Relations publiques et internationales	41.079,66	60.000,00	70.000,00	40.000,00	84.000,00
G1	Protocole	26.194,13	25.000,00	35.000,00	15.000,00	44.000,00
G2	30 ans du Parlement	11.965,43	0,00	0,00	0,00	0,00
G3	Relations internationales	554,58	25.000,00	25.000,00	10.000,00	25.000,00
G4	Communication	2.365,52	10.000,00	10.000,00	15.000,00	15.000,00
H	Initiatives culturelles / sociales	61.213,48	80.500,00	90.500,00	55.000,00	85.000,00
H1	Prix / soutien	19.750,00	30.000,00	30.000,00	15.000,00	15.000,00
H2	Initiatives culturelles / sociales	41.463,48	50.000,00	60.000,00	40.000,00	70.000,00
H3	Inscriptions à colloques	0,00	500,00	500,00	0,00	0,00
H4	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Rubrique		Compte 2019	Ajustement 2020	Budget 2021	Ajustement 2021	Budget 2022
I	Fonctionnement PFB et commissions	348.376,23	534.250,00	538.250,00	544.350,00	568.750,00
I 1	Commissions, Bureau, Bureau élargi	14.774,86	16.000,00	18.000,00	10.000,00	19.000,00
I 2	Indemnités	120.453,71	148.000,00	149.000,00	149.000,00	153.000,00
I 3	Rémunérations collaborateurs	156.333,28	220.000,00	230.000,00	240.000,00	250.000,00
I 4	Indemnité de départ	51.073,08	41.500,00	7.500,00	8.100,00	0,00
I 5	Services aux membres	3.991,30	7.000,00	7.000,00	500,00	0,00
I 6	Groupes de travail, prévisionnel déontologie, participation citoyenne	0,00	100.000,00	0,00	0,00	0,00
I 7	Association anciens parlementaires franco-phones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
I 8	Commissions délibératives	0,00	0,00	110.000,00	130.000,00	130.000,00
I 9	Commission de déontologie	0,00	0,00	15.000,00	5.000,00	15.000,00
J	Frais financiers	16.567,13	20.000,00	20.000,00	25.000,00	20.000,00
L	Honoraires études, jury	2.170,00	15.000,00	15.000,00	25.000,00	15.000,00
M	Divers	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
N	Aides prises en application de l'article 12 du Règlement du Parlement	267.700,59	301.500,00	306.000,00	306.000,00	308.000,00
Q	Dotation au médiateur	0,00	0,00	300.000,00	150.000,00	200.000,00
R	Gestion futur bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Inclusion de la personne handicapée	0,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
T	Soutien aux initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	50.000,00
Totaux		3.905.294,81	4.229.150,00	4.787.250,00	4.506.850,00	4.773.250,00

2. Extraordinaires

Intitulés	Compte 2019	Ajustement 2020	Budget 2021	Ajustement 2021	Budget 2022
Portail informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II. RECETTES

1. Ordinaires

Intitulés	Compte 2019	Ajustement 2020	Budget 2021	Ajustement 2021	Budget 2022
Dotation CCF	3.950.000,00	4.050.000,00	4.650.000,00	4.600.000,00	4.650.000,00
Recettes propres	39.235,75	25.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	3.989.235,75	4.075.000,00	4.670.000,00	4.620.000,00	4.670.000,00

2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2019	Ajustement 2020	Budget 2021	Ajustement 2021	Budget 2022
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
25 ans du Parlement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvements fonds social pour Présidence européenne et activités diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.